

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT JEAN DE CORNIES**

**Séance du 04 JUIN 2018**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ARMAND, Maire,

Présents : ARMAND J. Claude, BEZIAT Patrick, BIANCHERI Karine, BOUQUET Philippe, CLOT Janine, DE MONTFUMAT David, GRUVEL Yves, HOULLIER Frédérique, MATILLA Bernadette, PIOMBO Georges, POIRIER Isabelle, SAVIGNAC François

Absents : BOURGEOIS Maëva, LABADIE Olivier, LATTUCA Pierre,

Secrétaire : HOULLIER Frédérique

**OBJET : MODIFICATION DU PLU**

Le Conseil Municipal décide :

- D'arrêter la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 mars 2014 selon le document joint à la présente délibération
- De notifier cette modification au Préfet et aux personnes publiques associées
- De consulter le public selon les modalités suivantes :
  - o Information par affichage en mairie, annonce sur le site internet officiel de la commune, annonce dans le journal « Midi Libre »
  - o Cette information précisera le début de la consultation du public avec un préavis de 8 jours et n'interviendra pas avant un délai de 15 jours suivant la notification du Préfet et des personnes publiques associées
  - o La durée de la consultation du public sera d'un mois
  - o La mise à disposition de la modification du Plan Local d'Urbanisme sera faite d'un part par un exemplaire papier consultable en mairie aux heures d'ouverture habituelles et d'autre par un lien internet de téléchargement fourni sur le site officiel de la commune
  - o Une réunion publique organisée pendant la durée de la consultation
  - o Les remarques du public seront reçues par voie postale, par messagerie électronique à l'adresse « stjdc.secretariat@free.fr », par mentions manuscrites portées sur un registre spécial aux pages numérotées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Claude ARMAND

25 JUIN 2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du : 25 JUIN 2018